

FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

18 mai 2012

Compte rendu des coprésidents
Réunion du Sous-comité du Programme d'investissement forestier (FIP)

4 mai 2012

Coprésidents

M^{me} Katie Berg, États-Unis d'Amérique
M. Victor Kabengele Wa Kadilu, République démocratique du Congo

OUVERTURE DE LA SEANCE

1. La réunion du Sous-comité du FIP est ouverte par les coprésidents élus, M. Victor Kabengele Wa Kadilu, membre du Sous-comité représentant la République démocratique du Congo, et M^{me} Katie Berg, membre du Sous-comité représentant les États-Unis d'Amérique.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Les participants, ayant examiné l'ordre du jour provisoire établi dans le document FIP/SC.8/1/Rev.1, l'approuvent.

3. Les participants se félicitent de la contribution de la Suède d'un montant de 100 millions de couronnes suédoises, annoncée par le membre du Sous-comité représentant ce pays.

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES OPERATIONS DU FIP

4. Les participants, ayant examiné le document FIP/SC.8/3, *Rapport semestriel sur les opérations du FIP*, accueillent avec satisfaction le rapport sur l'avancement des activités du FIP, en particulier les informations sur les progrès enregistrés dans les huit pays pilotes.

5. Le Sous-comité du FIP demande que les futurs rapports semestriels fournissent des informations sur a) l'avancement des activités du FIP menées à l'échelon national dans le cadre de REDD+ et b) la réserve de projets, avec des précisions sur le cofinancement escompté et des observations sur l'avancement de chaque projet inscrit sur la liste de réserve.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PAYS PILOTES DU FIP

6. Les participants accueillent avec satisfaction l'exposé présenté par le membre du Sous-comité représentant le Brésil sur les temps forts de la réunion des pays pilotes du FIP organisée à Brasilia, Brésil, du 2 au 4 avril 2012. Le Sous-comité attend avec intérêt de recevoir le compte rendu de cette réunion dès qu'il sera disponible.

PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LE BRESIL

7. Le Sous-comité du FIP, après avoir examiné le document FIP/SC.8/4/Rev.1, *Plan d'investissement pour le Brésil*,

- a) donne son aval au plan d'investissement, sur lequel s'appuiera l'élaboration des projets envisagés, et prend note du financement demandé d'un montant total de 70 millions de dollars (37,52 millions de dollars à titre de don, et 32,48 millions de dollars à titre de prêt) ;
- b) confirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de novembre 2010, qui prévoit d'appliquer une fourchette de financements applicable au

- pays à des fins de planification pour affiner les propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité du FIP pour approbation d'un financement au titre du FIP, étant entendu qu'un financement à la limite inférieure de la fourchette sera plus facilement approuvé qu'à la limite supérieure, en fonction des ressources disponibles. La fourchette de financement convenue pour le Brésil est de 50 à 70 millions de dollars des ressources du FIP ;
- c) reconnaît que la qualité des activités proposées sera un élément d'appréciation important dont il tiendra compte pour approuver l'octroi de financements au titre du FIP ;
- d) approuve l'octroi d'un financement au titre du FIP d'un montant total de 300 000 dollars sous forme de dons pour la préparation des projets suivants, envisagés dans le plan d'investissement :
- i. 100 000 dollars pour le projet « *Sustainable Production in Areas Previously Converted to Agricultural Use* » (Production durable dans des zones précédemment converties en terres agricoles), (BIRD) ;
 - ii. 100 000 dollars pour le projet « *Forest Information to Support Public and Private Sectors in Managing Initiatives Focused on Conservation and Valorization of Forest Resources* » (Information forestière à destination des secteurs public et privés en vue de la gestion de projets axés sur la conservation et la valorisation des ressources forestières), (BID) ; et
 - iii. 100 000 dollars pour le projet « *Implementation of an Early Warning System for Preventing Forest Fires and a System for Monitoring the Vegetation Cover* » (Mise en place d'un système d'alerte précoce pour la prévention des incendies de forêts et d'un système de suivi du couvert végétal), (BIRD) ;
- e) prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des projets susmentionnés assurés par les BMD et approuve une première tranche de financement pour ces services, répartie comme suit :
- i. 265 000 dollars pour le projet « *Environmental Regulation of Rural Lands* » (Règlementation environnementale des terres rurales), (BIRD) ;
 - ii. 265 000 dollars pour le projet « *Sustainable Production in Areas Previously Converted to Agricultural Use* » (Production durable dans des zones précédemment converties en terres agricoles), (BIRD) ;
 - iii. 250 000 dollars pour le projet « *Forest Information to Support Public and Private Sectors in Managing Initiatives Focused on Conservation and Valorization of Forest Resources* » (Information forestière à destination des secteurs public et privés en vue de la gestion d'initiatives axées sur la conservation et la valorisation des ressources forestières), (BID) ; et
 - iv. 240 000 dollars pour le projet « *Implementation of an Early Warning System for Preventing Forest Fires and a System for Monitoring the Vegetation* »

Cover » (Mise en place d'un système d'alerte précoce pour la prévention des incendies de forêts et d'un système de suivi du couvert végétal), (BIRD) ;

- d) demande au Gouvernement brésilien et aux BMD de tenir compte de toutes les observations soumises par écrit par les membres du Sous-comité avant le 30 mai 2012 pour poursuivre l'élaboration des projets.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'INDONESIE

8. Le Sous-comité accueille avec satisfaction les informations données sur l'élaboration du plan d'investissement pour l'Indonésie et invite le Gouvernement indonésien et les BMD à tenir compte, dans l'achèvement du plan, des observations faites au cours de la réunion et qui doivent être soumises lors de la prochaine réunion du Sous-comité du FIP. Le Sous-comité est invité à formuler ses observations sur le projet de plan par écrit d'ici au 30 mai 2012.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LE GHANA

9. Le Sous-comité accueille avec satisfaction les informations données sur l'élaboration du plan d'investissement pour le Ghana et invite le Gouvernement ghanéen et les BMD à tenir compte, dans l'achèvement du plan, des observations faites au cours de la réunion. Le Sous-comité convient d'examiner le plan d'investissement pour approbation lors de sa prochaine réunion. Le Sous-comité est invité à formuler ses observations sur le projet de plan par écrit d'ici au 30 mai 2012.

PROCÉDURES D'ALLOCATION DES FONDS DE LA RÉSERVE DU FIP

10. Le Sous-comité examine le document FIP/SC.8/5, intitulé *Procédures d'allocation des fonds de la réserve du FIP*, et prie l'Unité administrative des CIF, en concertation avec les BMD, de réviser la proposition en tenant compte des observations faites pendant la réunion. Le Sous-comité convient de la possibilité d'examiner, par voie de courrier électronique, une proposition révisée, en vue de son approbation ; toutefois, si un consensus ne peut être trouvé au cours de la période d'intersessions, le Sous-comité s'efforcera d'approuver les procédures d'allocation des fonds de la réserve lors de sa prochaine réunion.

11. Les observations suivantes, entre autres, devraient être prises en compte dans la révision des procédures proposées :

- a) lors de la réunion du Sous-comité du FIP de novembre 2012 (date avant laquelle tous les plans d'investissement des pays pilotes sont supposés être approuvés), il conviendrait d'examiner si un premier cycle de propositions est réalisable et souhaitable ;
- b) il serait utile de réduire à deux le nombre de cycles de propositions concurrentielles ;

- c) le Sous-comité du FIP devrait évaluer et examiner les ressources disponibles dans la réserve avant de décider des montants à allouer à chaque cycle ;
- d) parmi les activités menées au titre du premier cycle et remplissant les conditions requises devraient expressément figurer celles du secteur privé qui visent à remédier aux facteurs de déboisement et de dégradation des forêts, tels que l'agriculture et d'autres secteurs pertinents ; le Sous-comité peut en outre envisager d'inclure des activités du secteur public visant à établir un environnement de nature à favoriser des pratiques commerciales durables ;
- e) dans les propositions, il devrait être envisagé de pouvoir recourir à des mécanismes spécifiques aux pays pour faire connaître les possibilités de financement et pour examiner et choisir les propositions à soumettre au Sous-comité pour approbation ;
- f) l'harmonisation des procédures du FIP avec les procédures en vigueur des BMD devrait être envisagée en vue de l'élaboration et de l'approbation de projets du secteur privé ;
- g) les conditions à remplir par les demandeurs de dons et prêts au titre du FIP devraient être stipulées dans les propositions ; et
- h) des critères devraient être convenus, et éventuellement indiqués sur une fiche de performance, afin de garantir un processus juste, équitable et transparent de sélection des projets pouvant bénéficier de financements.

QUESTIONS DIVERSES

12. En réponse à une demande visant à autoriser des conseillers à accompagner des observateurs d'organisations de la société civile et de groupes représentant les peuples autochtones, le Sous-comité prie l'Unité administrative des CIF à diffuser les règles en vigueur relatives à la participation d'observateurs à des réunions du Sous-comité du FIP, ainsi qu'aux frais encourus et à d'autres implications au cas où les demandes des observateurs seraient acceptées.

CLÔTURE DE LA SEANCE

13. La séance est close le 4 mai 2012.